

BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Nous avons déjà abondamment parlé d'intercommunalité ces derniers temps. Cette fois c'est définitif, la communauté de communes des Duges Bléone (CCDB) n'existera plus au 1^{er} janvier 2017 et les sept communes qui la composent, rejoindront la communauté d'agglomération du pôle dignois. Le préfet a pris un arrêté dans ce sens.

Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de fusion, la CCDB ne va pas s'associer à d'autres communautés voisines, elle cesse d'exister au 1^{er} janvier 2017 et les 7 communes rejoindront individuellement le pôle dignois sans que plus rien ne les unisse dans ce nouvel ensemble. Dans cet esprit, les communes de la vallée pourraient se retrouver en concurrence sur des choix communautaires.

Le fait est, que la vallée de Thoard est une même unité géographique, et un même « bassin de vie » et l'idée de nous unir, a germé dans la tête des élus, d'où cette réunion publique du 12 mai 2016, pour engager l'idée d'une commune nouvelle (entre Thoard et le Castellard). On a pu voir que le débat passionnait. L'essentiel de l'opposition tient plus à un ressenti d'appartenance, et quelques calculs individuels qu'à une analyse pragmatique des conséquences d'une fusion sur l'avenir de nos territoires au vu de la conjoncture dans laquelle nous évoluons.

A Thoard, personne ne s'est prononcé contre mais des questions sont apparues, notamment suite à l'article de la Provence, qui a créé la confusion chez les contribuables, en annonçant une hausse des impôts de 300 € à 700 €. Une fusion des communes, n'entraînera pas d'augmentations d'impôts, il s'agirait simplement d'harmoniser les taux entre les

communes sur 12 années, et qui pourrait provoquer sur cette période, et si nous conservons les mêmes bases de calcul, une augmentation pour ceux qui ont les taux les plus bas.

Notre souhait serait d'organiser ce calcul pour que les modifications de taxes soient indolores. Il n'y aurait aucune augmentation, en tous cas pour les habitants de la commune de Thoard.

L'histoire a allègrement modifié les frontières et les limites au fil du temps, à chaque conflit, à chaque union, ou pour une organisation différente. Depuis la réforme de la loi NOTRE, la carte cantonale, régionale et intercommunale a été bouleversée, sans grande réaction, il faut bien

le dire, du citoyen. Le législateur a pris soin de ne pas toucher à la commune, car il savait, comme on l'a vu dans cette réunion publique, que des passions allaient se déchaîner.

Nous sommes les mêmes acteurs, d'un même territoire avec le même avenir, et nous vivons dans des territoires que nous n'avons pas nous-mêmes créés.

L'avenir nous apparaîtra plus serein, si nous sommes ouverts et solidaires.

Denis BAILLE



Sommaire

Mot du maire p 1

Vie Communale p 2-3

- Informations municipales

Vie Communale et associative

p 4-5-6-7

- école

- bibliothèque municipale

- Association des parents d'élèves de Thoard

- Le Cercle de l'amitié

- AIDER 04

- festival Allez A Thoard

- Agenda

- chronique villageoise

Informations pratiques p 8

LA VIE COMMUNALE



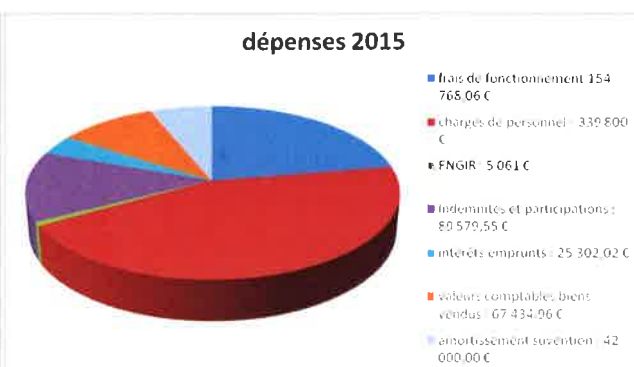
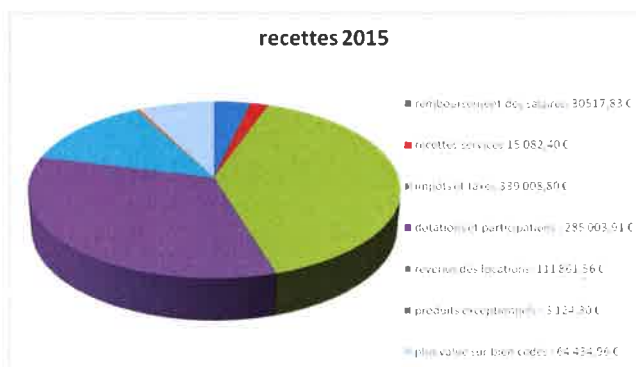
Informations Municipales

Les décisions financières du Conseil Municipal

Le conseil municipal, dans sa séance du 22 mars, a voté et adopté les budgets suivants :

Le budget primitif, élaboré avec la commission des finances, a été adopté, pour un montant total en dépenses et en recettes de 765 000 € en fonctionnement, et 520 500 € en investissement.

Les « camemberts » ci-dessous, détaillent les répartitions en pourcentage les dépenses et recettes de fonctionnement :



Le budget primitif pour le service de l'eau et de l'assainissement a également été adopté pour 141 800 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement et 313 500 € pour celles d'investissement.

Le montant global des subventions accordées aux associations s'élève à la somme de 14 657 € soit une augmentation de 9,05 %. Les dotations de l'Etat baissent de 4,47 %. Par ailleurs, les taux d'imposition 2016 n'ont pas été modifiés. La taxe d'habitation reste à 17,10 %, le foncier bâti à 29,99 %, le non bâti à 57,16 % et la contribution foncière des entreprises à 26,19 %.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont été modifiés : Le m³ d'eau passe de 1,65 € à 1,70 €, celui de l'assainissement de 0,92 € à 0,95 €. L'abonnement au réseau d'eau passe de 38,40 € à 39,60 €, l'abonnement au réseau d'assainissement passe de 13,80 € à 14,40 € pour l'année.

Les autres tarifs demeurent inchangés. Ils sont consultables en mairie.

Sont également tenus à la disposition du public, en mairie, afin d'assurer son information, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Si vous constatez des écoulements d'eaux anormaux, merci d'en informer la mairie.

Les autres décisions du conseil municipal :

Dénomination des rues et numérotation des maisons

Afin de faciliter la tâche des facteurs et livreurs, il a été décidé de numérotter les maisons et de dénommer des rues qui ne le sont pas encore. Une commission travaille sur la dénomination des voies et le service de la poste in-

terviendra pour aider la municipalité dans le travail de numérotation.

Forêt : M. Jean-Luc ARSAC, technicien forestier a été remplacé, suite à son départ à la retraite par M. Jérémie MAURIN. Des lots de coupe de bois au prix de 15 € le m³ seront disponibles à l'automne, il est toujours possible de s'inscrire en mairie.

SMAB : un programme de travaux de 2016 à 2021 a été établi pour l'entretien et la restauration des boisements rivulaires et des lits. Sur un montant total de travaux sur les 5 ans de 41 657,15 € TTC, la commune prendra en charge 8 331,43 € TTC.

Personnel : M. Jean-Marc GODDEFROY, agent de maîtrise principal, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2016. Nous lui souhaitons une belle et longue retraite. M. Mathieu AILLAUD a été embauché, en novembre 2015, sous contrat emploi d'avenir. M. Cédric DELAYE, employé sous contrat d'accompagnement dans l'emploi depuis août 2015, va voir son contrat transformé en « emploi d'avenir » à temps non complet à l'issue de la 1^{ère} année de CAE.

Cimetière : La procédure de reprise de concessions non renouvelées se poursuit, elle se terminera le 31 juillet 2016. Toutes les formalités ont été respectées : familles prévenues, publicité et affichage réglementaire effectués. A partir du 31 juillet 2016, certains emplacements pourront être récupérés : ceux dont les familles ont fait le choix de ne pas renouveler les concessions.

De manière concomitante, une procédure de reprise des tombes en état d'abandon est en cours. Celle-ci est longue et très règlementée. Un inventaire de ces tombes a eu



LA VIE COMMUNALE

Informations municipales (suite)

lieu, il a fait l'objet d'un procès verbal qui sera affiché à la porte des cimetières ainsi qu'en mairie, et en préfecture. A l'issue des 3 ans réglementaires, la municipalité pourra récupérer ces emplacements. Afin de rassurer la population, car il s'agit de la mémoire de notre village, le plus grand soin sera apporté à ce processus, les objets recueillis seront conservés et une plaque évoquant chaque tombe sera apposée aux murs des cimetières. Nous invitons les personnes ayant connaissance de familles concernées par cette procédure à se manifester en mairie.

Columbarium : Un columbarium a été mis en place dans le cimetière du village et les tarifs suivants ont été fixés : 180 € la case pour 15 ans et 280 € pour 30 ans.

Coup d'oeil sur les travaux

L'entreprise Féraud ayant entrepris au printemps 2016 les travaux de réfection de toiture du groupe de bâtiments face à la mairie, la commune a profité de cette opportunité pour réhabiliter une partie de toiture peu accessible située au-dessus de l'auberge de la Forge pour un montant de 5 212.19 € TTC.

Le département va procéder à la réfection de la couche de roulement sur le boulevard Avignon à partir du 6 juin 2016. L'entreprise Eiffage réalisera ces travaux ainsi que du revêtement bi-couche sur le tour de la vallée.

Les travaux concernant la partie communale côté place et mairie sont estimés à 28 638.00 € TTC et devraient être coordonnés avec le chantier départemental pour minimiser les nuisances.

Dans le cadre des travaux d'amélioration des constructions communales, un effort important sera fait sur l'école : mise en place de double vitrage par l'entreprise MCM de Digne montant : 23 228.27 € TTC

Acquisition de matériel informatique, de vidéos projecteurs et de rideaux opaques, la commission des travaux étudie les solutions pour le remplacement éventuel de la chaudière et l'amélioration des installations.

Projets en cours

Devis pour remise en état du gîte des Bourres avant remise en location.

L'étude concernant les réseaux de la rue de grande Débauche se poursuit. La présence de nombreuses caves nécessite des investigations complémentaires (sondages, radiographie) après contact avec les riverains.

Le projet finalisé sera présenté à la population.

L'aménagement du projet d'aire de camping-car près du local des pompiers doit être revu au niveau dossier technique pour pouvoir être présenté à la Région avant l'été.

Auberge de la Forge : des travaux conséquents de remise

aux normes concernant l'électricité, la plomberie du rez-de-chaussée et les branchements de gaz qui incombent au propriétaire, ont été réalisés pour un montant de 11 200 € TTC. Les autres travaux d'aménagements effectués sont pris en charge par le nouveau locataire.

Sur le boulevard, une jardinière a été aménagée par les employés communaux, en rondins de mélèze ce qui devrait permettre d'améliorer l'entrée de notre village. De l'avis de personnes compétentes préalablement consultées, la présence de 30 cm de terre sur les racines n'est pas susceptible de nuire à l'état sanitaire des platanes que les citoyens inquiets qui se sont manifestés, soient rassurés.

Pour terminer, les contrôles de garantie de la station d'épuration ont révélé un fonctionnement satisfaisant à l'issue du délai contractuel. Nos employés ont maintenant la charge d'en assurer l'entretien avec rigueur et **les habitants ne doivent pas oublier que l'usage des lingettes, ne fait pas bon ménage avec notre système d'épuration moderne.**

Depuis le 17 mai, la boulangerie vous propose un dépôt de pains, gâteaux... du lundi au samedi de 7 h 00 à 13 h.

Afin d'améliorer la qualité de communication, la municipalité recherche des bénévoles pour distribuer des informations municipales. dans les boîtes aux lettres.

Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les informations par internet, merci de nous communiquer vos adresses mails.



Inauguration du donjon en photos



LA VIE COMMUNALE



Informations municipales (suite)

DIFFUSION D'OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE MATERIEL HYDROECONOME DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIERE BLEONE ET AFFLUENTS



Economisons l'Eau grâce au Contrat de Rivière « Bléone et affluents » !

Octobre 2015 a marqué le lancement du Contrat de Rivière Bléone et affluents. 35 signataires, dont votre commune, se sont réunis

autour d'une centaine d'actions pour bien gérer et préserver l'eau de la Bléone. C'est le SMAB (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone) qui anime et coordonne la démarche de Contrat de Rivière.

Parmi ces actions, l'association GESPER, située à Dignes-Bains, lance la campagne de sensibilisation grand public « Economisons l'Eau ! ».

La commune de Thoard est partenaire de l'action et sera relais des outils proposés. Vous pourrez bénéficier gratuitement de petit matériel à installer dans votre foyer pour réaliser des économies d'eau (douchette économe,

réducteurs de débit, sac éco-chasse d'eau), et pourrez faire le plein d'astuces grâce aux fiches-conseils disponibles en mairie. Vous recevrez également une pochette range-factures et une facture-type économe en eau pleine d'astuces pour faire des économies... dans votre porte-monnaie !

Pour retirer vos kits et les fiches-conseils, rendez-vous dès maintenant en mairie et sur

<http://www.thoard.fr/>

Pour plus d'informations et télécharger les fiches : site web de

GESPER : www.gesper.eu

e-mail : contact@gesper.eu



Ecole

Les effectifs de l'école pour l'année 2016-2017 seront de 74 enfants : 4 enfants partent en 6ème et 5 enfants rentrent en petite section.

Pour les nouveaux élèves :

Pré-inscriptions en mairie, se munir du livret de famille

Inscriptions à l'école : jeudi 2 juin toute la journée (ou un lundi/mardi à partir de 16 h 30), se munir du certificat de pré-inscription de la mairie, livret de famille et du carnet de santé.

Bibliothèque municipale

Depuis avril dernier, la bibliothèque municipale offre un nouveau service : Une grainothèque. Il s'agit de semences de fleurs ou de légumes en accès libre. Chacun peut



venir échanger, prendre, déposer des graines ! Livres, DVD, albums enrichissent ces étagères.

La grainothèque vous appartient, n'hésitez pas à la faire vivre.

Bibliothèque municipale (suite)

Jusqu'au 24 juin 2016, la bibliothèque propose une petite exposition sur la guerre 14-18, intitulée « sur un air de tranchées » en partenariat avec le petit musée des cuivres. Elle a débuté le 28 mai avec une déambulation du conservatoire de musique de Digne.



« SUR UN AIR DE TRANCHÉES »



Samedi 28 mai à 12h 30 : Déambulation musicale avec le Brass band du Conservatoire de Musique de Digne, avec l'appui des participations du Fest'Alou des Cuivres de Thoard (départ devant le musée).

Vendredi 17 juin à 20h 00 : La Ballade des Massacrés par le groupe vocal Régis Dejasmin (renseignements).

Du 28 mai au 24 juin : Exposition de la Bibliothèque : archives, objets, carnets, documents, etc.

Renseignements : 03 92 54 43 43



Et toujours dans le cadre de l'exposition, un spectacle est programmé :

Vendredi 17 juin à 20 h 00

« La Ballade des massacrés » par le groupe vocal Régis Dejasmin : Chansons et textes de Giono
Au jardin du gîte, en cas de pluie sous le préau de l'école.
Entrée au chapeau



LA VIE ASSOCIATIVE

Aider 04



L'association A.I.D.E.R. 04 remercie toutes les personnes qui ont accepté de participer à la journée « Nos villages ont du talent » du 21 mai et de dévoiler leurs savoirs faire.

Pour rappel, notre association est indépendante des groupements politiques, philosophiques et confessionnels. Elle est née d'une volonté d'aider les enfants défavorisés et vulnérables dans le Monde, quelle que soit leurs origines ethniques, religieuses ou sociales.

A.I.D.E.R. existe depuis plus de 18 ans et est déjà intervenue dans plusieurs pays (Bolivie, Niger, Haïti, Sri Lanka, Madagascar) et ses missions ont été saluées par les Ministres Français et gouvernements locaux.

Notre prochaine mission est prévue dans un centre d'accueil pour enfants

en Colombie.

Il s'agira de rénover les locaux, d'agrandir le dortoir, d'améliorer les sanitaires et l'espace cuisine. L'achat de mobilier sera envisagé en fonction des besoins. Des soins peuvent être apportés par nos adhérents médecins et infirmières en cas de nécessité.

Bien que petite association (environ 40 adhérents répartis sur toutes les antennes Françaises), nous gérons nos ressources et les dons et subventions de nos donateurs avec rigueur et transparence. Nous profitons pour remercier chaleureusement la Municipalité de THOARD, très disponible, qui met régulièrement à notre service le foyer et matériel divers. Nos remerciements vont également aux Comités des fêtes de Thoard et Vaunavès qui nous prêtent leur matériel, et aux nombreuses personnes qui nous aident ponctuellement.

Prochaines manifestations :

18 juin 2016 : Feux de la St Jean

19 novembre 2016 : Soirée Années 80

Tous les adhérents de A.I.D.E.R 04 vous souhaitent un bel été et auront plaisir à vous retrouver lors de nos prochaines fêtes.

Apet

Vendredi 3 juin à 14 h au foyer rural, l'association des parents d'élèves offre un spectacle à l'ensemble de l'école « La Nounourserie de Mr Félicien », l'entrée sera ouverte à tous !

Vendredi 24 juin à partir de 18 h, soirée de la kermesse : grillades, crêpes...et musique!

Yoga

Le 21 juin, c'est la fête de la musique, c'est aussi la journée mondiale de la paix. Et c'est aussi la journée mondiale du yoga. L'an dernier, 30 000 personnes étaient réunies à New Delhi, plusieurs milliers sur la place du Trocadéro, à Paris et dans une multitude de salles partout en France pour célébrer cette pratique ancestrale.

Cette année, Thoard se joint au mouvement mondial ! La salle multi-activités vous accueillera pour une pratique accessible à tous :

Rendez-vous à 10 h, 11 h, 12 h, 14 h ou 15 h, ou à tout autre moment qui vous sera favorable.

Marilène PREVOST
tél 06 89 28 53 99

Comité des fêtes de Vaunavès

Fête de Vaunavès : 3ème édition du 22 juillet au 24 juillet 2016

Vendredi 22 juillet : grillades, à 21 h soirée dansante animée par Sylv'anim

Samedi 23 juillet : 15 h concours de boules. 19 h grillade, 21 h soirée dansante animée par MG Animation

Dimanche 24 juillet : 12 h apéritif d'honneur suivi d'un repas sur réservation. Menu : salade gourmande, jambon à la broche avec flageolets, fromage, melon ou pastèque, café et vin compris (15 € et 8 € pour enfants).

Réservation au 04 92 34 61 92

Tirage tombola, nombreux lots : 2 € le billet

15 h : concours de boules

Venez nombreux, nous vous accueillerons avec grand plaisir

Cercle de l'amitié

Les membres du Cercle de l'Amitié se réunissent tous les mercredis et vendredis après-midi à la salle Gassend, à partir de 13 h 00.

N'hésitez pas à nous rejoindre .Contact 04 92 34 63 91

Festival Allez A Thoard



LA VIE COMMUNALE



AGENDA

Vendredi 3 juin : Spectacle « la nounourserie de monsieur Félicien » à 14 h au foyer rural proposé par l'association des parents d'élèves de Thoard entrée libre

Samedi 11 juin : judo organisé par l'association jeunesse sport et culture à Thoard

Vendredi 17 juin : « La ballade des massacrés » à 20 h sur la place du gîte organisé par la bibliothèque municipale . Entrée au chapeau

Samedi 18 juin : Feux de la St Jean à 19 h 00 place du village organisés par AIDER 04

Mardi 21 juin : journée mondiale de yoga à la salle multi-activités, proposée par Marilène Prévost

Vendredi 24 juin : Kermesse organisée par l'école et l'association des parents d'élèves de Thoard

Samedi 2 juillet : Festival Allez A Thoard 18 h 00 dans le champ communal (voir programme)

Mercredi 6 juillet Camion Provence-outillage sur le parking

Mercredi 13 juillet : Banquet de l'amitié et feux d'artifices dès 19 h 00

Sur la place du village et champ communal organisés par Thoard en fête

Samedi 16 juillet : Concert « trio de guitare » à 18 h à l'église

Samedi 22 et 23 juillet : Fête de Vaunavès (voir programme)

Mercredi 31 août : Camion Provence-outillage sur la parking

Vendredi 15 août : Concert Jean-Louis Beaumadier à l'église (horaire à préciser)

Samedi 20 août : Foire aux agnelles organisée par le GDA

Samedi 17 septembre : Festival des brasseurs toute la journée sur la place du village organisé par Alterne A Thoard

Vendredi 30 septembre : les échappées du théâtre Durance à 19 h au foyer rural

Samedi 19 novembre : Soirée années 80 au foyer rural organisée par AIDER 04

Chronique villageoise : histoire tragique des époux Wellisch

Wellisch Siegfried est né le 14 mars 1883 à Vienne (Autriche), son épouse nommée Olkrug Rosa, est née le 11 juin 1887 à Gradorf (Allemagne). Ce couple de nationalité autrichienne était de confession juive. Tout deux ont réussi à fuir l'Autriche annexée par les nazis en 1938 et à échapper ainsi aux premières persécutions. Ils se sont certainement réfugiés en Italie dans un premier temps, puis, face à un décret qui prévoyait que les juifs étrangers devaient quitter l'Italie en mars 1939 ils durent à nouveau fuir. Ils entrèrent "illégalement" en France en août 1939 dans les Alpes Maritimes. C'était un couple relativement âgé pour l'époque, ils approchaient des 60 ans. En l'état actuel des recherches on ne peut dire quelles avaient été leurs professions, ni s'ils avaient eu des enfants. Par contre un document nous indique qu'ils ont été domiciliés à Nice. Ils vont être très vite rattrapés par les mesures anti-sémites prises par le gouvernement de Vichy.

La loi sur les ressortissants étrangers est publiée dès le 18 octobre 1940 au bulletin officiel. Elle prévoit que "les ressortissants étrangers de race juive pourront en tout temps se voir assigner une résidence forcée par le préfet du département de leur résidence." Marcel Ribière, préfet des Alpes Maritimes appliqua avec zèle cette circulaire. Il mit en marche la machine administrative afin d'assigner à résidence dans des villages de l'arrière pays ou dans des camps de travailleurs les juifs étrangers jugés "indésirables" sur la Côte d'Azur. Son statut de "préfet régional" dans cette politique de répression lui permettait d'étendre son rayon d'action au delà de son département. C'est ainsi que de nombreux villages des Basses Alpes furent retenus, de préférence ceux dotés d'une gendarmerie afin de pouvoir surveiller toutes ces personnes simplement coupables d'être juives. Le village de Thoard fut retenu parmi d'autres. Les époux Wellisch sont visés par la circulaire du préfet Ribière du 18 mars 1942. Leur lieu d'assignation à résidence forcée est Thoard. Un rapport de gendarmerie consulté aux archives départementales nous précise qu'une vingtaine de personnes devait être assignée à résidence à Thoard et que seuls les époux Wellisch y établirent domicile à partir du 16 mai 1942.

Ils s'installèrent dans la maison que les anciens appellent "la maison Arnaud" située près de la place du Porcher. Des thoardais les ont probablement connus ou croisés. Aujourd'hui, il est difficile de retrouver des témoignages mais Ginette Boyer a pu se souvenir de leur séjour dans le village car elle était leur voisine. Agée alors d'une dizaine d'années elle se souvient d'un couple d'environ soixante ans qui sortait peu de leur maison, de deux silhouettes sur le balcon qui rendaient leur salut aux enfants qui passaient dans la rue...



CHRONIQUE VILLAGEOISE

Pendant ce temps à Vichy, René Bousquet, alors secrétaire général pour la police au ministère de l'intérieur, propose aux allemands la livraison de 10 000 juifs étrangers réfugiés en zone sud. Le 18 août 1942 Bousquet informa les préfets régionaux de la date de la rafle (mercredi 26 août), les invitant à la garder secrète. L'administration a préparé le terrain: les recensements, les regroupement dans des camps de travail où les assignations à résidence faciliteront les arrestations. Le 26 août 1942 à l'aube les époux Wellisch sont arrêtés par les gendarmes. Les circulaires administratives prévoient les détails des arrestations, l'heure à laquelle il faut intervenir, le temps laissé aux personnes arrêtées pour se préparer, les quelques affaires qu'elles peuvent emmener. A Thoard, la nouvelle se répand, Ginette Boyer nous dit qu'à l'époque elle a su qu'ils avaient été arrêtés en pleine nuit et qu'ils avaient disparu... Mais qui pouvaient imaginer ce qui allait réellement être leur sort ?

Ils sont conduits à Digne, puis sont emmenés à Nice par le train des chemins de fer de Provence parti de Digne le 26 août 1942 à 14h50. (...) A Nice ils sont regroupés avec d'autres dans la caserne Auvare... Entre le 26 août et le 29 août près de 60 personnes ont été arrêtées dans les "Basses Alpes", parmi elles figuraient à Forcalquier deux enfants de 10 ans arrêtés avec leurs parents. Sur ces 60 personnes, 46 sont regroupées à Nice (familles, personnes plus âgées), les autres, arrêtés dans les camps de travailleurs, sont transférés au camp des Milles.

Dans la caserne Auvare on regroupe en quelques jours 610 personnes. (...)Le préfet Ribière prend une décision "humanitaire": il autorise les parents à choisir le sort de leurs enfants: les garder avec eux ou les confier à une organisation spécialisée...

Les époux Wellisch font partie de ce groupe de 560 personnes dans lequel il reste 21 enfants. Le 31 août on les emmène à la gare (...) tout est prévu, du nombre de gendarmes composant l'escorte jusqu'aux seaux hygiéniques à installer dans chaque wagon...

Le 31 août à 5h45 le train suivi de son convoi démarre. Il s'arrête en gare de la Blancarde à Marseille. Un témoin présent sur les quais de cette gare a rapporté le passage de ce convoi et a écrit: "en gare on ouvre les portes et les vantaux des wagons. Les visages font peine à voir et l'odeur est horrible. Les malheureux se jettent sur notre eau et nos provisions..."

Le 1er septembre à 7h00 le convoi arrive à Drancy. Il y a dans cette ville de la Seine (aujourd'hui Seine Saint Denis) un grand bâtiment inachevé (...) dans une cité d'Habitation Bon Marché (HBM, ancêtre des HLM) qui sert depuis août 1941 de camp d'internement pour les juifs arrêtés dans la région parisienne. Au quatre coins du camp se trouvent des miradors et l'ensemble est entouré d'un solide réseau de fils barbelés. Ce camp est gardé par des gendarmes français mais est placé sous l'autorité de responsables SS allemands. Au cours de l'année 1942 le camp de Drancy devient un camp de transit et représente la dernière étape avant la déportation en Allemagne et les camps d'extermination.

Les époux Wellisch vont demeurer quelques jours dans ce camp aux conditions de vie épouvantables. Ils sont emmenés à Auschwitz (...) situé sur le territoire Polonais. Le convoi composé de wagons à bestiaux où sont enfermés les malheureux déportés met 5 jours pour y arriver. On peut supposer que déjà certains sont morts d'épuisement durant le voyage. A l'arrivée 889 personnes sont assassinées dans les chambres à gaz dès leur entrée dans le camp, après une marche hallucinante d'un kilomètre durant laquelle les SS ont sélectionné leurs victimes immédiates et celles dont la mort sera différée après une période d'esclavage.

Les époux Wellisch furent assassinés à Auschwitz dès leur arrivée le 12 septembre 1942. Dix-huit jours seulement s'étaient écoulés depuis leur arrestation à Thoard.

Après la guerre beaucoup trop de protagonistes qui avaient été complices des nazis dans leur politique d'extermination raciale échappèrent à la justice. Pour s'en tenir à ceux que j'ai cités, les gendarmes en général ne furent pas inquiétés.

Quelques uns, gardiens maltraitants à Drancy, ont été condamnés à des peines d'indignité nationale mais furent rapidement graciés. Ils poursuivirent en général leurs carrières. Marcel Ribière, le préfet régional, continua lui aussi sa carrière dans d'autres corps de l'état, conserva sa légion d'honneur et mourut en 1986 à l'âge de 94 ans. René Bousquet put faire une belle carrière d'homme d'affaires et fréquenta les milieux d'influence proche des hommes politiques jusqu'à la fin des années 80... La justice commençait à s'intéresser à son rôle durant l'occupation mais il fut assassiné en 1993 par un déséquilibré qui, croyant bien faire en tuant un salaud, priva la France d'un procès qui aurait été très important pour son histoire.

Fabien Bocconi

Ce texte n'a pu être publié entièrement, mais vous pourrez le retrouver dans son intégralité à la bibliothèque municipale